



# ORGAFERT

## COMPOST 1,8-2-1,5



Amendement organique selon la norme NFU 44 051 - TYPE 3 fabriqué en France.  
Compost de volailles et de lisier de porc.

### Les avantages

- Stimule la vie microbienne du sol et contribue à l'augmentation du taux d'humus.
- Apporte les éléments fertilisants et oligo-éléments utiles à la culture.
- Produit hygiénisé à base de Compost de volailles et de lisier de porc.
- Rétention d'eau.

### Dosage et conseils d'utilisation

- Dose d'emploi : 1 à 5 tonnes / ha.
- Utilisation : cultures maraîchères, viticulture, arbo et grandes cultures.

*Engrais organiques ou amendements / L'accès des animaux d'élevage aux pâturages et l'utilisation des récoltes comme fourrage sont interdits pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Enfouissement obligatoire.*

### Informations

- Amendement organique de type 3.
- Traitement : compostage.
- Conditionnement : VRAC.

### Analyse sur brut

|                                                               |       |
|---------------------------------------------------------------|-------|
| Matière sèche .....                                           | 50,0% |
| Matière organique .....                                       | 30,0% |
| Azote (N) total .....                                         | 1,8%  |
| dont N organique .....                                        | 1,8%  |
| Anhydride phosphorique (P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> ) ..... | 2%    |
| Sulfate de potassium (K <sub>2</sub> O) .....                 | 1,5%  |
| Oxyde de calcium (CaO) .....                                  | 3%    |

C/N (C orga/N total) ..... 9

### Composition

Compost de volailles et de lisier de porc